

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 65

Artikel: Accusées, levez-vous ! : [1ère partie]

Autor: Nicod-Robert, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSSES ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

18 juin 1966 - N° 65

54^e année



Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 05

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Etranger Fr. 7.75

Abonnement
de solidarité féminine
Fr. 10.—

y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

à **COGO** Genève
fromage
beurre
yogourt
ice-cream
crème
avec timbres 7 1/2 % !

SOMMAIRE :

- Page 2: La toute-puissante publicité
- Page 3: Union des femmes, Vaud et Genève
- Page 4: Infirmières et infirmiers - La femme européenne au travail
- Page 5: La vendeuse
- Page 6: Les pieds contre la muraille ou paysannes dans le vent

Le Conseil international des femmes à Téhéran

Le jour même où les « Trésors de l'ancien Iran » étaient révélés au public, dans les salles du Musée Rath, à Genève, il était piquant de s'entretenir avec Mme E. Rochedieu, de l'Iran, en plein effort de modernisation.



ROI PARTHE (cliché obligeamment prêté par le « Journal de Genève »)

Vous voici, madame, de retour d'Asie. Oserais-je vous demander le but de votre voyage ?

J'ai assisté, à Téhéran, à la dix-huitième assemblée triennale du Conseil international des femmes (CIF), fédération non gouvernementale des Conseils nationaux féminins. En Suisse, notre conseil porte le nom d'Alliance de sociétés féminines suisses.

Pourquoi l'assemblée avait-elle lieu à Téhéran ?

C'est sur l'invitation du Haut-Conseil de l'Iran, présidé par la princesse Ashraf-Pahlavi sœur du Shah, que le CIF s'est réuni dans la capitale iranienne, du 14 au 26 mai.

Combien y avait-il de participantes ?
Environ deux cent cinquante, venues d'une cinquantaine de pays des cinq continents. Sept conseils nationaux nouveaux ont été accueillis à cette dix-huitième assemblée.

Où se tenaient vos séances ?
Dans le vaste et splendide bâtiment du Ministère des affaires étrangères, édifice pourvu de l'équipement moderne.

Est-ce là qu'eut lieu la séance d'ouverture ?
Oui, le samedi 14 mai au soir. L'impératrice Fahra prononça le discours d'ouverture

(Suite en page 4)

ACCUSÉES, LEVEZ-VOUS!

Au lendemain du deuxième tour de scrutin pour l'élection du Conseil d'Etat vaudois, le rédacteur politique de la « Tribune de Lausanne », Max Syfrig, écrivait : « L'abstentionnisme s'est aggravé dès l'instant que les femmes ont acquis leurs droits politiques. Depuis 1959, la chute régulière de la participation masculine aux élections et votations s'est accentuée en même temps que le désintéressement féminin pour les affaires publiques prenait des proportions alarmantes. » Un autre jour, le même commentateur affirmait être convaincu « qu'il y a interférence entre les abstentionnismes masculin et féminin ».

Bien entendu, ces affirmations ont été reprises un peu partout, à la première occasion, celle-ci étant fournie, en avril de cette année, par le refus du Tessin d'accorder le droit de vote à ses citoyennes. Le lecteur de journaux moyen a eu droit à des commentaires de cette sorte : « Les Vaudoises se rendent-elles compte du très mauvais tour qu'elles sont en train de jouer à leurs Confédérées en n'allant pas voter plus nombreuses ? », commentaires parfois tombés de la plume de femmes journalistes « féministes » et certainement pas mal intentionnées du tout... En somme, les

Vaudoises étaient accusées de porter la responsabilité de la décision tessinoise !

Il est temps de rétablir la vérité à la lueur de chiffres officiels et non contestables, mais auparavant, il nous sera permis, je pense, de déplorer que certains chroniqueurs tirent des conclusions hâtives d'une déduction personnelle s'appuyant sur une documentation incomplète. Une légende élaborée avec quelque légèreté est facilement acceptée comme vérité — fautive hélas — par le lecteur moyen qui ne prend pas la peine de vérifier, faute de temps et d'envie de se documenter, tant est grande encore la confiance qu'il accorde au contenu des articles de journaux. Cette confiance, chaque journaliste devrait se faire une règle de la mériter.

Les chancelleries des cantons de Neuchâtel et Vaud ont bien voulu nous fournir quelques chiffres que nous avons classés en tableaux. La chancellerie genevoise nous assure qu'une comparaison semblable n'a pas été établie pour le canton ; nous croyons savoir qu'elle l'a été, mais qu'elle n'est pas communiquée aux curieux et aux journalistes ! Si tel est le cas, cela nous paraît bien regrettable.

moitié de celui des hommes. Depuis cette date, au contraire, on constate un empiètement féminin aux urnes accru puisque ce pourcentage dépasse toujours la moitié de celui des hommes et, surtout, s'élève en valeur absolue.

Une évolution certaine est donc en train de s'établir, qui infirme les dires de M. Syfrig, lequel croit constater du côté féminin un manque d'intérêt qui va en s'accroissant. C'est exactement le contraire qui se produit.

Remarquons que, pour les élections du Conseil d'Etat vaudois, on enregistre, il est vrai, une baisse du taux de participation de 2,5 % pour les hommes et de 3,37 % pour les femmes. Sur la base de deux données, il n'est cependant pas possible de tirer une conclusion valable.

Il faut parfois se méfier des réponses trop évidentes qui paraissent devoir s'imposer et, pour rechercher la vérité, se donner quelque peine afin de ne pas devenir injuste. Qu'en est-il exactement de cette accusation lancée contre les Vaudoises : « La chute de la participation masculine aux élections et votations s'est accentuée depuis que vous avez accès aux urnes ; vous détournez les hommes de leurs devoirs civiques ! » Pour y voir clair, remontons en-deça de 1959 et voyons notre tableau en bas de page.

Ces chiffres sont assez éloquentes en eux-mêmes pour que nous ayons besoin de les commenter longuement : Les citoyens ne se déplaçaient pas toujours en masse et au grand trot du côté des bureaux de vote... Le manque d'intérêt pour la chose publique ne date pas du moment où les femmes ont eu le droit de déposer leur bulletin de vote dans les urnes. Il se manifeste depuis 1948, soit onze ans avant que nous ayons notre mot à dire. Sa cause doit être recherchée ailleurs. On pense tantôt à l'indifférence de la jeunesse qui remplace peu à peu les aînés, tantôt à la conjoncture actuelle qui fait penser que tout va pour le mieux et qu'il n'y a qu'à laisser courir. Victor Lasserre, dans un éditorial de vue : les citoyens ne s'intéressent plus à la datant de quelques mois, exposait ce point politique parce que la politique n'est plus intéressante, réduite qu'elle est à la portion congrue dans les colonnes des grands quotidiens.

H. Nicod-Robert

(Suite en page 5)

Neuchâtel			
Votation	Participation au scrutin	Hommes	Femmes
Février 1960, vacances payées	55,0 %	63,0 %	49,0 %
Elections			
Cantonales 1961	49,0 %	61,0 %	39,0 %
Cantonales 1965	46,0 %	59,0 %	35,0 %
Communales 1960	55,0 %	65,0 %	45,0 %
Communales 1964	50,0 %	58,0 %	42,0 %

Vaud			
Votation	Participation au scrutin	Hommes	Femmes
Mars 1960, simultanéité de l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	16,0 %	22,5 %	10,4 %
Décembre 1960, vacances payées	28,9 %	41,5 %	18,0 %
Avril 1961, protection du petit contribuable contre la hausse des impôts	19,4 %	27,0 %	12,8 %
Octobre 1961, sauvegarde de l'Aubonne	16,3 %	25,3 %	8,9 %

Vaud			
Votation	Participation au scrutin	Hommes	Femmes
Juin 1964, augmentation des allocations familiales	22,5 %	29,7 %	16,3 %
Octobre 1965, fusion des Eglises	19,3 %	21,4 %	17,5 %
Janvier 1966, aéroport d'Etagnières	33,1 %	44,3 %	23,5 %
Elections			
Mars 1966, Conseil d'Etat (premier tour)	40,5 %	51,8 %	30,9 %
Mars 1966, Conseil d'Etat (second tour)	32,7 %	43,2 %	23,7 %

L'examen de ces tableaux confirme ce que chacun sait : les citoyennes votent moins que les hommes ; nous parlerons plus loin de cet abstentionnisme. Un fait plus intéressant apparaît non moins clairement dans les deux tableaux concernant le canton de Vaud, et c'est

la raison pour laquelle nous les avons séparés : **jusqu'à la fin de 1963** (et dès 1959, date à laquelle les droits politiques en matière communale et cantonale ont été octroyés aux femmes) le **pourcentage de participation des femmes, aux votations, n'atteint jamais la**

Participation à quelques votations, avant l'octroi du droit de vote aux femmes

Date	Objet	Pourcentage de participation
Juillet 1944	Modification de la Constitution cantonale concernant les contributions	13,5 %
Octobre 1944	Crédits pour l'Ecole d'agriculture de Moudon	21,5 %
Juillet 1945	Crédit de 1 800 000 fr. pour la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal	11,6 %
Septembre 1946	Referendum relatif au crédit de 1 500 000 fr. pour l'acquisition de la propriété du Cèdre, à Lausanne	13,6 %
Octobre 1948	Introduction du système de la Représentation proportionnelle pour l'élection des membres du Grand Conseil	20,8 %
Octobre 1955	Modification de la Constitution cantonale (concernant le droit de cité)	13,0 %